

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 15 juin 2023

Publié le : 23/06/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle Robert Schwint – La City – 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h37 et levée à 19h03.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°12), M. Daniel HUOT (à partir de la question n°6), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°9), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER.

Secrétaire de séance : M. Christian MAGNIN-FEYSOT.

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Aurélien LAROPPE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU.

Enseignement supérieur et Recherche - Subvention à l'Université de Franche-Comté pour l'attribution de deux bourses « Victor HUGO »

Rapporteur : M Benoît VUILLEMIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	29/06/2023	Favorable
Bureau décisionnel	15/06/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au BP 2023 : 510 000 € Montant de l'opération : 14 006 €

Résumé :

L'UFC a créé dès 2010 un dispositif nommé « Bourses Victor Hugo » pour développer, soutenir et accompagner l'accueil d'étudiants latino-américains d'excellence.

Cette bourse est proposée aux seuls étudiants inscrits dans des universités partenaires de l'Université de Franche-Comté afin de privilégier ses coopérations existantes en Amérique Latine.

Quatre bourses seront pourvues en 2023-2024.

Afin d'aider à attirer les meilleurs étudiants latino-américains à Besançon, Grand Besançon Métropole est sollicitée chaque année pour financer les bourses Victor Hugo de deux étudiants dans le cadre de ce dispositif. Subvention sollicitée à hauteur de 14 006€ (7 003€ x 2)

I. Contexte

La mobilité internationale des étudiants est devenue une dimension importante du développement de l'enseignement supérieur à travers le monde. L'UFC est très active à l'international, aussi bien en formation qu'en recherche. Elle est également reconnue pour son rôle de pionnier en France dans le domaine de l'apprentissage des langues, avec son centre de linguistique appliquée (CLA).

Les relations internationales se déclinent de manière différenciée à travers une typologie de pays. Pour l'Amérique Latine, l'UFC a mis en place un dispositif original : la bourse d'excellence Victor Hugo.

Ce dispositif a pour but d'encourager les échanges universitaires avec l'Amérique latine (Amérique Centrale, Amérique du Sud et les Caraïbes, de langue espagnole et portugaise) et Haïti.

Organisé en lien étroit avec le réseau diplomatique et Campus France, ce programme riche de perspectives contribue à la renommée de l'Université de Franche-Comté sur l'ensemble du continent latino-américain.

Cette bourse est proposée aux seuls étudiants inscrits dans des universités partenaires de l'UFC afin de privilégier ses coopérations existantes en Amérique Latine.

Lors de la dernière campagne, 19 candidatures d'étudiants ont été étudiées pour 4 étudiants retenus.

Le soutien de Grand Besançon Métropole permet chaque année de financer les bourses Victor Hugo de deux étudiants et de favoriser ainsi leur intégration et leur réussite universitaire.

Il s'agit de permettre aux étudiants bénéficiant de cette bourse d'étudier pendant une année dans un programme de Master porté et délivré par l'UFC. La bourse Victor Hugo couvre le logement en chambre individuelle en résidence universitaire, l'abonnement internet à la résidence, une formation intensive en langue française au CLA (juillet/août) et les repas au CROUS.

GBM est sollicitée pour le financement de deux bourses pour l'accueil de deux étudiants de juillet 2023 à juin 2024.

II. Critères de sélection

Le comité de sélection de l'université prend en compte les critères suivants :

- L'inscription du candidat dans une université d'Amérique Latine et d'Haïti partenaire de l'UFC,
- L'excellence académique du candidat,
- La solidité de son projet de recherche (master parcours recherche)
- Des critères basés sur la situation socio-économique du candidat.

III. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces deux bourses sont :

Nom	Prénom	Genre	Date de naissance	Nationalité	Université partenaire	Diplôme préparé	UFR
Dorsainvil	Wisbert	Masculin	28/03/1998	Haïtien	Université d'État d'Haïti	Master 1 Comptabilité, contrôle, Audit	UFR SJPEG
Solis Rodriguez	Alejandro	Masculin	24/07/2001	Mexicain	Universidad Tecnológica de Puebla	Master 1 Ingénierie des systèmes complexes	UFR ST

➤ Rappel du soutien GBM :

2022	Projet 2023
13 918€	14 006€

Il est proposé de verser une subvention de 14 006€ à l'Université de Franche-Comté (Direction des Relations européennes, internationales et de la Francophonie) pour accueillir deux étudiants de niveau Master.

IV. Proposition

En cas d'accord, la dépense fera l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification de subvention.

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 14 006 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor Hugo,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Christian MAGNIN-FEYSOT
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment habilitée par délibération du Bureau du 15/06/2023, ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et :

L'université de Franche-Comté, dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel à Besançon, représentée par sa Présidente Marie-Christine WORONOFF, ci-après dénommée « l'uFC » d'autre part.

Préambule

L'uFC souhaite, dans un esprit de coopération et de valorisation mutuelle, augmenter le flux des étudiants latino-américains séjournant en Franche-Comté, d'autant qu'il existe une importante demande en Amérique latine pour une poursuite d'études en Europe, et en particulier en France, comme alternative à un départ vers les Etats-Unis.

L'uFC a mis en place un dispositif original : la Bourse Victor Hugo qui s'adresse à des étudiants latino-américains d'excellence, souhaitant intégrer un master de l'université de Franche-Comté.

Ces bourses ont pour but d'encourager les échanges universitaires et de renforcer les liens avec les établissements partenaires de l'université de Franche-Comté en Amérique latine, aux Caraïbes et en Haïti. Elles sont attribuées pour une année universitaire, selon des critères d'excellence académique.

Grand Besançon Métropole souhaite s'associer aux actions développées par l'uFC pour l'aider à attirer à Besançon les meilleurs étudiants latino-américains en finançant deux bourses Victor Hugo.

Le montant de la bourse comprend l'exonération des droits d'inscription à l'uFC et couvre le logement en chambre individuelle en résidence universitaire, l'abonnement internet à la résidence, une formation intensive en langue française au CLA (juillet/août) et les repas au Crous.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

Grand Besançon a décidé d'accorder une subvention de 14 006 € à l'uFC, destinée à financer les frais de vie de 2 étudiants internationaux pendant une année universitaire.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du soutien par Grand Besançon Métropole à l'uFC.

Article 2 - Engagements de l'Université

Deux étudiants bénéficiaires de la subvention ont été choisis par l'uFC et acceptés par Grand Besançon Métropole, pour l'année universitaire 2022-2023 (de juillet 2023 à juin 2024) :

Nom	Prénom	Genre	Date de naissance	Nationalité	Université partenaire	Diplôme préparé	UFR
Dorsainvil	Wisbert	Masculin	28/03/1998	Haïtien	Université d'État d'Haïti	Master 1 Comptabilité, contrôle, Audit	UFR SJEFG
Solis Rodriguez	Alejandro	Masculin	24/07/2001	Mexicain	Universidad Tecnologica de Puebla	Master 1 Ingénierie des systèmes complexes	UFR ST

L'uFC s'engage à établir une convention avec l'étudiant par laquelle ce dernier s'engage lui-même à suivre les formations prévues, à se présenter le cas échéant aux épreuves du diplôme. Dans cette convention, mention sera faite du concours financier apporté par GBM.

L'uFC s'engage à utiliser la subvention versée par GBM pour l'objet prévu dans la présente convention et à fournir annuellement à GBM, les documents attestant de l'inscription et de l'état d'avancement des études et des formations entreprises par les bénéficiaires.

L'uFC s'engage à reverser à GBM, le cas échéant, les sommes non utilisées par les bénéficiaires en cas de désistement, d'annulation, d'interruption prolongée des études.

Article 3 - Engagement de GBM

Grand Besançon Métropole s'engage à soutenir l'université par le versement d'une subvention d'un montant de 14 006 € (quatorze mille six euros) représentant le financement de 2 bourses pendant une durée d'un an.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une fois en totalité après signature de cette convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prend fin au 30 juin 2024.

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'université de Franche-Comté,
La Présidente,

Pour la communauté urbaine
Grand Besançon Métropole,
La Présidente ou son-sa représentant-e

Marie-Christine WORONOFF

XXXXXXXXXX